

VIDE GRENIER DE VAUX LES PRES

DIMANCHE 25 JUIN 2017

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Conformément à la loi N°87.962 du 30/11/87 et à l'arrêté N°3116 du 11/07/96, nous demandons de vouloir compléter ce document en vue de votre inscription.

Toute inscription incomplète ou non accompagnée de votre règlement ne sera pas prise en compte.

✚ Les renseignements administratifs ci-dessous sont obligatoires et transmis à la préfecture du Doubs pour contrôle (merci d'écrire lisiblement). De plus, ces données seront enregistrées et conservées durant 2 ans par l'Association La Vaulienne. Aucune donnée ne sera communiquée sauf sur requête administrative. En indiquant votre mail, vous acceptez d'être contacté par mail par l'Association La Vaulienne afin de vous fournir des informations complémentaires sur le vide grenier de Vaux les prés. En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance de ces points et les accepter dans leur intégralité.

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

E-MAIL : N° DE TEL :

N° DE CARTE D'IDENTITE (1) : DATE :/...../.....

N° R.C (2) : DATE :/...../.....

(1) Renseignement obligatoire sous peine de non inscription (2) Pour les professionnels

NOMBRE DE METRE LINEAIRES (minimum 3 mètres) : x 2,50 € =

LISTE DES OBJETS MIS EN VENTE :

NOMBRE ET TYPE DE VEHICULES ENTRANT SUR LE SITE :

COMMENTAIRES :

Je soussigné(e) atteste de la régularité de l'origine des objets exposés et déclare ne vendre ni boisson, ni nourriture, quelque en soit la forme.

Je déclare par ailleurs ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type par an.

FAIT A : LE:/...../..... SIGNATURE (obligatoire) :

A retourner avant le 20 JUIN 2017 avec le règlement, par chèque, à l'ordre de **Association La Vaulienne**, à cette adresse : Alain ROUSSELOT association La Vaulienne 1 rue du château, 25770, Chemaudin et Vaux.

Besoin de plus d'infos ? lavaulienne@gmail.com ou www.vaux-les-pres.com
ou Alain Rousselot au 07.61.22.13.40.

REMARQUES D'ORDRE GENERAL POUR TOUS LES EXPOSANTS

- ✚ Mise en place à partir de 06h00.
- ✚ La tenue d'un stand par un mineur est totalement interdite sans la présence d'un adulte légalement responsable.
- ✚ Présence d'une buvette et d'un espace restauration.
- ✚ Les déchets doivent être déposés dans les sacs poubelle mis à votre disposition.
- ✚ Les déchets ou les matériels qui ne peuvent être contenus dans les sacs poubelle devront être emportés par leur propriétaire.
- ✚ Attention de bien prévoir des protections pour votre matériel, en cas d'averse.
- ✚ La circulation étant interdite jusqu'à 18h00 (sous réserve de la météo) à l'intérieur de la brocante, aucun exposant ne sera autorisé à rentrer ou quitter les lieux avant la fermeture (sauf circonstances exceptionnelles).